

Ligne directe : (514) 598-3811

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIEL

Montréal, le 13 juin 2003

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET: Rapport annuel de SCGM au 30 septembre 2002
Dossier de la Régie : R-3505-2002
Notre dossier : 312-00195

Chère consœur,

Relativement au dossier mentionné en rubrique, nous souhaitons par la présente réagir aux différentes demandes de remboursement de frais des intervenants que nous avons reçues en date de la présente.

Ces demandes de remboursement de frais proviennent de cinq intervenants, soit le GRAME, le CERQ, l'ACIG, le RNCREQ et le FCEI. Nous n'avons pas reçu de demande de la part du ROEE ni de OC.

Il n'y a qu'une seule demande de remboursement que nous souhaitons commenter, celle de l'ACIG. Nous remarquons que cette intervenante réclame un montant plus important que celui accordé par la Régie dans la décision D-2003-91. On peut s'expliquer ce montant en raison du fait que l'intervenante a du recourir aux services d'un avocat afin d'examiner le dossier de SCGM et de soumettre sa demande d'intervention.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Félix Turgeon, avocat

FT/mf

1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Téléphone : (514) 598-3444
Site Internet : www.gazmetro.com